

Quand allons-nous enfin progresser, Monsieur le Conseiller fédéral ?

Les deux m'ont aidé !

Chère lectrice, cher lecteur,

Début juillet 2010, on m'a diagnostiqué une tumeur maligne du sein. Une semaine plus tard déjà, j'ai été opérée et depuis le mois d'août, je suis une série de chimiothérapies. Dès le départ, je savais clairement que je souhaitais recourir à la médecine complémentaire pour le traitement de ma maladie en plus de la médecine traditionnelle. Confronté à ce souhait, mon gynécologue traitant a réagi positivement, mais m'a laissé le soin de trouver des spécialistes adéquats. Mon choix s'est porté vers un médecin anthroposophe et une homéopathe non médicale qui ont collaboré étroitement pour coordonner mon traitement. J'ai fait la connaissance de ces deux thérapeutes durant la campagne pour la votation sur la médecine complémentaire.

Ce fut une question très difficile pour moi quant à savoir comment aborder cette maladie. J'ai choisi la voie publique parce que je voulais ainsi encourager toutes les femmes confrontées au même destin. Pas moins de 5000 femmes sont atteintes d'un cancer du sein chaque année en Suisse.

Mon expérience montre que les connaissances de base en médecine complémentaire devraient être intégrées à la formation des médecins, des dentistes,

pharmaciens et médecins-vétérinaires. Je suis très heureuse que le parlement ait approuvé pendant la session d'automne 2010 cette revendication que j'avais lancée par une initiative parlementaire.

La Fédération de la médecine complémentaire apporte ses compétences professionnelles au groupe parlementaire Médecine complémentaire au Parlement fédéral pour la mise en œuvre des revendications centrales. Nous garderons un œil attentif sur le ministre de la santé et sur les autorités pour que la volonté populaire soit enfin mise en œuvre. Contribuer par un don est pour nous l'assurance de pouvoir continuer l'important travail de fond et que celui-ci puisse être poursuivi avec professionnalisme.



Edith Graf-Litscher,
Conseillère nationale (PS TG)

Co-présidente de la Fédération et du groupe parlementaire Médecine complémentaire

Le nouveau ministre de la santé s'en tient-il à la loi ?

Le « Tages-Anzeiger » a rendu public en octobre 2010 ce que nous entendons depuis un certain temps déjà dans les couloirs de la Salle des pas perdus : la réadmission de la médecine complémentaire dans l'assurance de base sera de nouveau l'objet de magouilles. Avant que les demandes aient été examinées, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) semble déjà connaître la réponse : deux des cinq méthodes devraient être réadmisses. La Fédération de la médecine complémentaire lutte pour que les demandes soient examinées avec sérieux et que les normes légales soient enfin respectées.

Le Tribunal fédéral s'est prononcé dans plusieurs arrêts sur la question de l'admission des prestations de médecine complémentaire dans l'assurance de base. Les exigences de la Cour suprême sont claires.

> L'efficacité doit être attestée par des méthodes scientifiques mais pas obligatoirement par des méthodes des sciences naturelles ou de la médecine traditionnelle.

> L'effet, mais pas le mécanisme qui y aboutit, doit être attesté par des méthodes scientifiques.

> L'effet doit être présenté dans un usage au quotidien (« effectiveness »).

Les cinq sociétés spécialisées (médecine anthroposopique, homéopathie classique, thérapie neurale, phytothérapie et médecine traditionnelle chinoise) ont déposé

devant l'OFSP dans le courant de l'été 2010 de nouvelles demandes de réadmission dans l'assurance de base. Les demandes ont été rédigées conformément aux prescriptions de la loi sur l'assurance-maladie.

«La preuve scientifique a été apportée : la médecine complémentaire est efficace, adéquate et économique.»

Toutes les sociétés spécialisées peuvent prouver scientifiquement que leurs méthodes sont efficaces, adéquates et économiques. Elles remplissent ainsi les exigences

légales et peuvent être admises dans l'assurance de base.

Les demandes sont examinées par la Commission fédérale des prestations qui remet une recommandation au Conseil fédéral. Le 10 septembre 2010, la Commission des prestations a communiqué aux médias qu'elle doit mener une « discussion de fond plus poussée » sur la question de l'admission des méthodes de la médecine complémentaire dans l'assurance de base. Une commission d'expert saurait-elle inspirer confiance si elle n'a pas encore acquis les connaissances spécifiques ? La commission d'expert n'avait pas le moindre doute à l'occasion du traitement des demandes en mai 2005. Contrairement à l'évaluation positive d'un cercle élargi d'experts, elle avait recommandé au ministre de la santé d'ex-

clure toutes les méthodes de l'assurance de base. Plus tard, il est apparu que la commission n'avait même pas pu étudier les documents pertinents avant de prendre sa décision. Le rapport final du programme d'évaluation des médecines complémentaires PEK n'est devenu disponible qu'après la séance !

La décision effective sur l'admission dans l'assurance de base est prise par le Conseiller fédéral Didier Burkhalter. La Fédération de la médecine complémentaire a demandé au ministre de la santé d'avoir recours aux conseils d'un organe d'experts indépendants avant de prendre sa décision. La confiance en l'Office fédéral de la santé publique, dont émane la proposition, est réduite puisqu'il semble connaître l'issue de l'examen avant même la discussion de la Commission des prestations. Dans la salle des pas perdus du Parlement fédéral plusieurs membres des Chambres ont confirmé que l'OFSP entend recommander au ministre de la santé de n'admettre que deux des cinq méthodes.

Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter qui a prêté serment au moment de son élection au gouvernement devant l'Assemblée fédérale, se doit de respecter la Constitution et les lois. A moins d'un changement de programme, nous pourrions vérifier en décembre 2010 s'il respecte son serment.



Lukas Rist

Co-président de la Fedmedcom
Directeur du Paracelsus-Spital Richterswil



Heidi Schönenberger, guérisseuse aut. cant. Trogen AR, membre du Comité directeur Fedmedcom et ORTRA MA



Christian U. Vogel, président de l'Association suisse en naturopathie NVS, membre du Comité directeur Fedmedcom et Oda KTTC

Diplômes nationaux pour les thérapeutes non-médecins

L'Organisation du monde du travail de la médecine alternative (ORTRA MA) et thérapie complémentaire (Oda KTTC) élaborent en commun avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, des diplômes fédéraux pour les thérapeutes non-médecins : un en médecine alternative et un en thérapies complémentaires.

Qu'entend-on par médecine alternative et thérapie complémentaire? Comment ces nombreuses méthodes peuvent-elles être regroupées en deux diplômes seulement?

Heidi Schönenberger, ORTRA MA : dans le domaine de la médecine alternative, quatre spécialisations doivent être réglementées en premier lieu : naturopathie traditionnelle européenne NTE, médecine traditionnelle chinoise MTC, homéopathie et Ayurveda. Les diplômes tiennent compte d'éléments communs telles, les compétences minimales en médecine traditionnelle, mais également des possibilités de diagnostics et de thérapeutiques propres à chaque orientation.

Christian Vogel, Oda KTTC : les thérapies complémentaires couvrent un ensemble

de 20 à 30 méthodes, tel le shiatsu, Polarity ou la thérapie respiratoire, qui seront regroupées sous un même toit en une seule profession grâce à une formation modulaire. Les objectifs principaux du travail en thérapies complémentaires sont le rétablissement de l'auto-guérison, de l'autorégulation ainsi que le développement de la perception de soi-même.

Pourquoi faut-il des diplômes nationaux?

Heidi Schönenberger, ORTRA MA : la demande de traitements en médecine alternative et en thérapies complémentaires ne cesse de croître depuis des années parmi la population. Ces méthodes sont devenues une composante solide du système de soins. La création d'un diplôme fédéral constitue une étape importante pour

tous les intéressés en vue d'une assurance qualité sur ce marché très hétérogène.

Quelle sera l'utilité des nouveaux diplômes pour les patients?

Christian Vogel, Oda KTTC : en lieu et place d'une multitude de diplômes, nous trouverons deux diplômes fédéraux et un diplôme de la branche décerné par l'Oda KTTC. L'obtention des diplômes reposera sur un examen exigeant. Ils seront le garant pour les patients de la qualité de la formation et des traitements.

Qu'advient-il des thérapeutes qui pratiquent de longue date mais ne veulent pas obtenir a posteriori un diplôme national?

Heidi Schönenberger, ORTRA MA : les diplômes prévus seront introduits au plus tôt dans trois ans. Des procédures d'équivalence et des passerelles seront élaborées. Elles permettront aux praticiens qui sont déjà en exercice d'obtenir le diplôme fédéral au prix d'un investissement acceptable. Seront pris en compte la formation de base et postgraduée, mais également l'expérience professionnelle. Des délais transitoires suffisamment longs seront fixés pour permettre à chaque praticienne et praticien de décider si l'investissement dans un diplôme lui semble, important, voir utile pour la pratique de sa profession.

Médecine alternative ORTRA MA

Naturopathie trad. europ. NTE, médecine trad. chin. MTC, homéopathie, médecine ayurvédique
> Alternative à la médecine traditionnelle de l'ouest
> Repose sur des systèmes de soins globaux et complets
> On peut aussi travailler de manière invasive, avec des médicaments et en recourant à des appareils techniques

Thérapie complémentaire ODA KTTC

Technique Alexander, thérapie respiratoire, thérapie cranio-sacrée, thérapie de mouvement et de danse, Feldenkrais, kinésiologie, Polarity, Shiatsu etc.
> Complément à la médecine traditionnelle de l'ouest
> Soutien fondé sur une méthode et centré sur des processus
> Favorise la perception de soi-même et l'autorresponsabilisation par des processus de conscience complets : les clientes et clients apprennent à reconnaître les modèles influençant la santé et à les modifier durablement

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom s'engage pour que les revendications centrales soient mises en œuvre par la Confédération et les cantons. Nous gardons un œil attentif sur le politique, les autorités et administrations et exerçons notre influence sur les décisions. Nous ne voulons pas que la médecine complémentaire subisse le même sort que l'assurance-maternité qui n'a été mise en œuvre que 60 ans après son inscription dans la Constitution.

Ce que fait la Fedmedcom :

- > Nous représentons les intérêts des patients de la médecine complémentaire auprès de la Confédération et des cantons.
- > Nous assurons le secrétariat général du groupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous inscrivons la médecine complémentaire à l'agenda politique et participons aux procédures de consultation nationales et cantonales.
- > Nous apportons notre soutien aux parlementaires pour traiter les dossiers de la médecine complémentaire et pour déposer des interventions parlementaires.
- > Nous informons l'opinion publique sur l'état de la mise en œuvre des revendications centrales.

Ce que vous pouvez faire :

- > Restez informé en consultant www.fedmedcom.ch
- > Soutenir notre engagement pour la reconnaissance de la médecine complémentaire par un don.
- > Nous informer des non-conformités.

Comme la Fedmedcom ne bénéficie pas du financement de la puissante industrie pharmaceutique, elle est tributaire de votre don. D'autant plus que l'opposition des cercles influents de la médecine traditionnelle est toujours considérable.

Contact :

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18, 3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
Courriel info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0



Organisations membres anthrosana - Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Organisation du monde du travail de la Médecine Alternative Oda AM / Organisation du monde du travail en Thérapie Complémentaire Oda KTTC / Association suisse des droguistes ASD / Association suisse Kneipp / Association suisse pour les produits thérapeutiques de médecine complémentaire ASMC / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / Association pour le développement de l'homéopathie classique ADHC / vitaswiss **Donateurs** Association suisse pour l'acupuncture, la médecine chinoise et l'auriculomédecine sacam / Association suisse des médecins d'orientation anthroposophique ASMOA / ebi-pharm / Ita Wegman Klinik / Lukas Klinik / Paracelsus Klinik Lustmühle / Société suisse de médecine complémentaire SAGEM / St. Peter Apotheke

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.

Impressum
Fédération de la médecine complémentaire,
Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, Téléphone 031 560 00 24,
Courriel : info@dakomed.ch
Rédaction : Walter Stüdeli, Christine Keller Sallenbach
Photos : Keystone, Alexander Harbaugh
Conception : www.bueroz.ch
Impression : Ast & Fischer AG, Wabern

